

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00756

**TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES ET AMENAGEMENT DE
VOIRIE RUE VICTOR HUGO A SAINT-JEAN-BONNEFONDS -
LOT N°1 RESEAUX HUMIDES-
MARCHE CONCLU AVEC TREMA**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1°, R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU les arrêtés 2020.00030 et 2021.00047 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, et lui confiant notamment la suppléance générale en cas d'absence ou d'empêchement du Président,

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux de réseaux humides et aménagement de voirie rue Victor Hugo à Saint-Jean-Bonnefonds, lot n°1 réseaux humides, organisée par Saint-Etienne Métropole du 20/05/2022 au 20/06/2022 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, dans Le Moniteur et dans le journal l'Essor-Affiches,

CONSIDERANT que pour le lot n°1, sept entreprises ont remis une offre dans les délais :

- SADE CGTH – 2855 route du Haut Beaujolais – 42580 Montagny,
- SEETP ROBINET / EIFFAGE GC – 3 et 5 allée de la Tour – 42000 Saint-Etienne,
- SDRTP – ZA Aulagny 1 – 220 rue de la Cumine - 43290 Montregard,
- EUROVIA DALA - Agence de Saint-Etienne – 20 rue des Littes - 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,
- CHOLTON SAS / TPCF – 197 ancien Canal de la Madeleine – 69440 Chabanière,
- TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ – 66 route du Crêt de l'œillet – 42152 L'Horme,
- TREMA – 1 Le Crouzet – 43140 Saint-Didier-en-Velay,

CONSIDERANT que les offres conformes ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse du lot n°1 que l'offre de la société TREMA est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif aux travaux de réseaux humides et aménagement de voirie rue Victor Hugo à Saint-Jean-Bonnefonds, lot n°1 réseaux humides, est conclu avec la société TREMA, sise 1 le Crouzet, 43140 Saint-Didier-en-Velay, Siret n° 513 654 186 00040.

RECU EN PREFECTURE

Le 27 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220718-C20220075610

Date de mise en ligne : 27 juillet 2022

ARTICLE 2

Le délai d'exécution est de 18 semaines, non compris la période de préparation de 9 semaines.
L'exécution du marché débute avec la période de préparation à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.
L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3

Le montant du marché est de 995 653 € HT.
Les prix sont révisables conformément aux dispositions du CCAP.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets suivants:

- budget assainissement, section d'investissement, 2014 FUREG 60416,
- budget eau potable, section d'investissement, 2014 FUREG 9,
- budget eaux pluviales, section d'investissement, 2014 EPLUV 454.

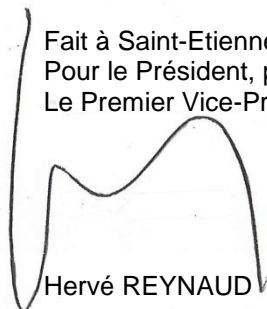
ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 27/07/2022
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD